

LOCQUIEC

- enquête an 12
- chapelle 1813
- état des biens 1814

Nous soussigné Maire de la Commune de Loquie, Certifie
Qu'il n'existe dans notre Commune aucune chapelle ou
oratoire Disponible Dont il serait utile de demander
la disposition au Gouvernement conformément à la circulaire
de Messieurs les Intendans Généraux du Diocèse de
Quimper art. 8.
Loquie le 27 pluviôse an 12.

J. Nabe
M. le

LORVIREC

- presbytère, chapelle 1809

État des biens et Revenu

Lezingart appartient à la Succursale, et
la chapelle de Linguez quoique dans la
paroisse appartient au marquis de
K gadou. ainsi, Monsieur, je desire que
la chapelle de Lezingart Soit conservée
comme chapelle nécessaire pour
l'exercice du culte par exemple pour les
processions comme aux rogations. voila
Monsieur, la troisieme lettre que j'ai
l'honneur de vous adresser Sans avoir
eu celui de recevoir un mot de votre
part. j'ai l'honneur, Monsieur, de vous
de vous saluer et de vous prier de me
croire pour toujours, votre très humble
très obéissant et très Devoué Serviteur
De K du dt de Loquierez

30 may 1813

Oratoire Domestique.

13

Monsieur

j'ai l'honneur de vous écrire cette lettre
pour vous dire qu'il y a a loc-quere, deux
chapelles, celle de lezingart et celle
de linguez. la premiere est a une lieue
du bourg et l'autre a trois quart de lieue
+ cccc

il y a a Locquirec un presbytère
appartenant a la commune qui a
été fort dégradé pendant la révolution
les habitants ont fait beaucoup de dépenses
pour le réparer et ils continuent
les réparations.

nous avons deux chapelles une a Linguer
qu'on nomme la chapelle de Linguer
qui appartient au seigneur.
et l'autre a L'engar qui porte aussi
le nom. on ne sait point a qui elle
appartient ou a la Succession des
héritiers de m^r feu l'abbé Bromelin.

État Des biens et Revenus Des fabriques Des paroisses.

noms Des paroisses.	Biens Ruraux	maisons	Valeur capitale	produit annuel	Rentes Restituées	Rentes par Legs et Donations.	Rentes de fondations	charges	Revenu net.	Observations.
Locquiere	3 articles de ferme, et 2 articles de Rentes foncières.	néant	33 60 ^f	48 ^f et quatre vingt dix décilitres froment, ou dix quartiers presumés valoir en tout 168 ^f	néant	néant.	48 ^f et quatre vingt dix décilitres froment	contribution presumée au 1/5 ^e 33 ^f 60.	134 ^f 40	on paie pour Desserter des services affectés aux fondations 124 ^f ainsi il ne reste au profit de l'Eglise que doux francs environ. tout le reste des biens et rentes de la fabrique a été vendu, mais il y en a quelques uns qui sont des propriétés et qui ont été vendus par simple transfert d'après la Loi du 21 mars au 8. et qui pour être valablement vendus, devaient l'être d'après les Loix de l'an 5. et 6 par la vente des biens nationaux.

Je Soussigné Doyen de la Commune de Locquiere certifie l'état Cy dessus dressé par le
trésorier de la fabrique de Locquiere, sincère et véritable à Locquiere le vingt neufant mil huit cent quatre
guillévère De l'An Doyen de Locquiere

124 40 108 44
33 60 124 33 60
157 40